



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Monsieur Patrick LECANTE, Maire de la commune de Montsinéry-Tonnégrande, Président du Comité de l'Eau et de la Biodiversité de Guyane et Administrateur de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), remercie Guyane la 1^{ère} de l'avoir informé sur ses antennes radio d'une procédure judiciaire à l'encontre d'un membre du MDES.

Après s'être entretenu avec Madame La Directrice de l'Office National des Forêts (ONF) de Guyane, ce matin même, il a rappelé que les municipalités successives de la commune n'ont pas eu à exprimer de désaccords avec l'association foncière au lieu-dit «Banane». Les activités des membres de cette association se sont toujours déroulées de façon paisible et dans le respect des règles de sécurité et de sureté, à l'égard des agriculteurs voisins.

C'est dans ce contexte que sa municipalité avait donné un avis favorable en 2010 à la procédure de régularisation foncière par la signature des premiers actes de vente organisée en mairie entre les bénéficiaires et France Domaine, en présence du Directeur des Finances Publiques.

Aussi, c'est dans le strict respect des règles de séparation entre le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire, que Monsieur Patrick LECANTE souhaite vivement qu'il ne s'agisse pas d'une nouvelle affaire «Apatou» qui a défrayé la chronique récemment.

Enfin, il n'a de cesse de faire observer le saccage fait à notre forêt primaire, mettant à mal la biodiversité d'une part, les populations qui l'occupent depuis des temps immémoriaux d'autre part, ainsi que la souveraineté nationale, en Guyane. Dès lors, Monsieur Patrick LECANTE rappelle que ces enjeux sont on ne peut plus significatifs pour les agents de l'État, dont font également partis les maires de Guyane.

Montsinéry-Tonnégrande, le 03 septembre 2019

Patrick LECANTE
Maire de Montsinéry-Tonnégrande
Président du CEB - Administrateur de l'AFB